



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**

**N° 9**

**Objet : Approbation de la proposition d'un prêt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine pour les travaux d'aménagement de la propriété CATALCHOT**

Le 13 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
- Mme Martine COULOUDOU

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Paul CARRERE
- Mme Isabelle CANTEGREIL à Mme Martine COULOUDOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN à M. BAYLAC-DOMENGETROY

Etaient excusés :

- Mme Dominique DEGOS
- M. Xavier FORTINON
- Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Fabrice BOUCHET et Mme Marie DUFOURCQ, chargés d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Dominique ANDRIEU-GUILLARD, chargée de mission, Direction du Tourisme
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2021 confiant au Président les délégations en matière d'emprunts,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte,

VU la proposition de contrat de prêt à taux fixe du Crédit Agricole d'Aquitaine du 12 décembre 2022,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte sollicite un prêt à hauteur de 500 000 euros afin de financer les travaux d'aménagement de la propriété CATACHOT sise sur le site d'Arjuzanx sur le territoire de la commune de Morcenx-la-Nouvelle,

CONSIDERANT qu'à la suite d'une consultation auprès de trois établissements bancaires, l'offre remise par le Crédit Agricole d'Aquitaine apparaît comme la mieux-disante,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver la proposition de prêt à taux fixe du Crédit Agricole d'Aquitaine du 12 décembre 2022 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - . Objet du contrat de prêt : emprunt à taux fixe pour le financement d'un projet d'investissement (aménagement de la propriété CATACHOT)
  - . Montant du contrat de prêt : 500 000 €
  - . Durée du contrat de prêt : 15 ans
  - . Taux fixe : 3,23 %
  - . Echéance constante annuelle
  - . Frais de dossier : 500 €
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer tous documents afférents.

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE